

Ordre du jour

1. Organisation scolaire 2019
2. Plan d'action
3. Prochaines étapes

1. Organisation scolaire 2019

Retour des conseils d'école de nov

8 écoles sur 9 ont voté le retour aux 4 jours

Seule l'école La cigogne souhaite maintenir le rythme actuel

- **En termes de chiffre :**

67% de vote pour la semaine de 4 jours

33% de vote pour la semaine de 4,5 jours dont 31% pour le scénario1 / 2% pour le 3

La mairie s'étant engagée à suivre la majorité qui apparaîtrait lors ces votes a donc décidé de **revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée prochaine – 2019**

- **En termes de communication & de planning :**

- Dans le courant du mois de décembre

Un courrier sera adressé aux parents, aux écoles, aux APE pour les informer de cette décision

Il y aura également un article dans le journal de Bois Colombes

Un courrier de demande d'autorisation de mise en place de cette nouvelle organisation va-t-être envoyé au DASEN pour validation (obligation d'acceptation)

Des groupes de travail s'organisent les 10, 11 & 13 décembre pour travailler sur les 19 actions mises en exergue lors des réunions de travail précédentes

- En janvier 2019

Plan de communication de la nouvelle organisation

2^{ème} réunion des groupes de travail (avant le 11 janvier) si nécessaire

- En février 2019

Inscription scolaire pour les nouveaux (nouveaux arrivants, PS)

Présentation du PEdT au conseil municipal du 19 février

- En mai 2019

Inscriptions au périscolaire

Objectif de travail pour permettre de communiquer sur la nouvelle organisation :
plutôt février

Hier a déjà eu lieu une 1^{ère} réunion des services techniques avec l'équipe pédagogique pour réfléchir aux changements que la semaine de 4 jours implique

Il est clair que le travail de réorganisation **s'appuiera sur les éléments construits et positifs mis en place depuis 4 ans. Il n'est pas question de tout balayer** mais de capitaliser sur les réussites et de réfléchir sur les actions à mener qui sont ressorties des groupes de travail précédents.

Pour le moment, rien n'a été validé en termes de contenu

2. Plans d'actions

3 groupes de travail sont mis en place pour réfléchir et affiner les objectifs

- le parcours scolaire de l'enfant : actions 1 à 11
- l'aide spécifique apporté aux élèves (ex : les études dirigées) : actions 12 à 15
- l'aide à la parentalité : actions 16 à 19

Pour chaque action, il sera défini :

- un descriptif
- des acteurs
- des dates de mise en œuvre
- des critères & modalités d'évaluation (KPI)

3. Prochaines étapes

- 4 décembre : COPIL
- 10, 11 & 13 décembre : réunion des groupes de travail, avec une possibilité de 2^e réunion si nécessaire avant le 11 janvier
- 15 janvier : COPIL pour validation PEdT
- 1^{ER} février : envoi de la proposition à la commission scolaire
- 19 février : Conseil municipal & présentation PEdT 2019 - 2021